

LA MUSIQUE IMMORALE



« En ce qui concerne l'enquête sur l'immoralité de la musique sans paroles, permettez-moi de vous dire que si cette question de « musique immorale » pouvait être considérée autrement que sous un aspect humoristique, je croirais en toute sincérité que l'humanité retombe en enfance. Il y a déjà par ci par là sur la planète quelques symptômes inquiétants de dégénérescence sénile. Ne croyez-vous pas qu'il puisse être dangereux de souligner d'aussi attristantes manifestations ? »

Albert ROUSSEL.

« En ce qui concerne votre enquête sur « la Musique immorale » je me contenterai de parodier la réponse d'un témoin dans un procès littéraire célèbre : « A mon avis, il n'y a pas de musiques cochonnes, il n'existe que des cochons. »

Gabriel GROVLEZ.

« L'immoralité du jazz-band ? Encore une de ces découvertes américaines, extravagantes et intempêtes... Celle-ci paraît cependant venir d'une secte de puritains. Elle est bien ridicule. « La race américaine possède une candeur dont se trouvent privées nos vieilles races et surtout la race latine, rendue subtile par des siècles d'expérience, de perfectionnement, de civilisation.

« L'Américain ne discerne pas très bien les défauts de certaines outrances. Il n'a pas toujours assez de finesse. Il a tort et il a raison, cela dépend des cas. Mais ici il se trompe. Il saute le mur quand la porte est ouverte.

« N'oublions pas qu'évidemment, il ne s'agit dans le cas présent que d'une infime minorité pour combattre le jazz-band.

« Depuis la guerre nous avons bénéficié en art, d'heureuses influences qui tendaient à rajouir, à revivifier, à assainir, à simplifier, à aérer nos productions. On a réagi contre la décadence, et avec quelque succès. L'Amérique, son jazz-band et des éléments particuliers qui lui appartenaient en propre, nous a visités, émus, secoués, fécondés. Et c'est elle qui lancerait un désaveu, un reniement, une condamnation du jazz-band. Non pas elle, mais une poignée de citoyens hurluberlus...

« Accuser le jazz-band de jeter le trouble (dans le sens perversissant) voilà qui révèle une totale incompréhension de la musique en général.

« Le jazz-band, au contraire, avec sa force rythmique, son ardeur, sa franchise, n'éveille aucune idée équivoque ou morbide.

« Et puis, cette campagne arrive bien tard, maintenant que le jazz-band a triomphé. Elle ne prouve d'abord qu'une chose dont bien des gens douteraient, c'est qu'on peut rencontrer en Amérique au milieu d'un peuple réputé l'ami des innovations et du progrès les plus audacieux, des rétrogrades entêtés comme ailleurs. »

Jean-Marcel LIZOTTE.

« Je ne puis rien dire sur l'affaire du jazz. J'ai souvent défendu en Amérique même cet art que j'aime beaucoup. Quant à la moralité de l'art (?), je considère que la beauté est toujours morale. »

Alfredo CASELLA.

« Oui, la musique peut être un facteur de perfectionnement moral. Qu'elle soit parfois « dangereusement troublante » c'est fort possible. Mais ce n'est certainement pas le cas de la musique pure — « musique sans paroles (1) » — c'est-à-dire dégagée de tout apport extérieur. Et puis je ne crois pas que l'Art musical digne de ce nom puisse rendre immoral un être qui se voit déjà candidat à cet état. Et la peinture, la sculpture, la littérature, la parole ? Si Mme Van Winkle et M. Hart étaient logiques, ils devraient demander en même temps la suppression de ces éléments d'immoralité, et tenter aussi d'interdire la Beauté humaine ! »

Louis AUBERT.

« Quant à la moralité ou l'immoralité de la musique, je suis étonné que l'on puisse se poser la question. La musique ne peut être immorale que subjectivement, selon l'imagination morale ou immorale de l'auditeur. Elle peut devenir très suggestive, mais à condition que la littérature s'en mêle. Prenons par exemple l'entr'acte d'Esclarmonde qui raconte l'amour des deux héros de l'ouvrage. La situation, le rideau de roses qui vient dérober au public un spectacle difficile à réaliser rend ce morceau physiquement impressionnant. Jonez-le sans explication préalable, il n'a rien qui soit spécialement voluptueux.

« D'ailleurs, je trouve que la musique ne doit chercher à exprimer que les sentiments que les autres arts ne peuvent plus dépendre. Tout ce qui est immoral appartient aux autres arts. Laissons-le leur avec plaisir ! »

Léon MOREAU.

« Une des spécialités du puritain c'est de rechercher partout de l'immoralité qui n'existe le plus souvent que dans son imagination.

« Aucune musique ne peut être immorale. L'immoralité, si immoralité il y a, n'est pas dans la musique, mais dans celui qui l'écoute. La musique ne peut donc être « dangereusement troublante » que pour les grands hystériques ou les personnes à l'esprit impur. Quant au jazz, je serais très reconnaissant à Mme Van Winkle, si elle réussissait à la supprimer ; non à cause de la morale, mais de l'esthétique, quoi qu'en dise M. Wiener ! »

Swan HENNESSY.

« Je n'ai, je vous l'avoue, aucune opinion sur la musique morale ou immorale. Cette distinction n'a cependant pas été inventée par les Américains. Platan ne l'a-t-il pas signalée ? »
(A suivre.)
P. de BREVILLE.